

## **CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

**A RETOURNER PAR COURRIEL A LA FIN DE L'ENQUÊTE**  
**[pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr)**

---

### **ENQUETE PUBLIQUE** **(Code de l'environnement)**

**PROJET** : demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale pour le programme d'actions sur les milieux aquatiques sur le bassin versant Rance Aval

Le Maire de la Commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet

certifie que l'avis (1) de Madame la préfète du département d'Ille-et-Vilaine, relatif à l'ouverture d'une enquête publique au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau), sur le projet susvisé, a été publié dans la commune, et que notamment, il a été affiché à Saint-Père-Marc-en-Poulet :

- au centre technique et urbanisme situé 16 rue Vauban
- 

**soit le 6 septembre 2019 au plus tard et pendant toute la durée de l'enquête**  
**et jusqu'au 8 octobre 2019 inclus**

Fait à Saint-Père-Marc-en-Poulet

le 31 octobre 2019



Le Maire

(1) ne pas omettre de joindre l'exemplaire de l'avis qui a été affiché, portant la mention « vu pour être annexé au certificat de publication » signé du maire.

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**A RETOURNER PAR COURRIEL A LA FIN DE L'ENQUÊTE**  
**[pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr)**

### ENQUETE PUBLIQUE (Code de l'environnement)

**PROJET** : demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale pour le programme d'actions sur les milieux aquatiques sur le bassin versant Rance Aval

Le Maire de la Commune de **ST MÉLOIR DES ONDES**

certifie que l'avis (1) de Madame la préfète du département d'Ille-et-Vilaine, relatif à l'ouverture d'une enquête publique au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau), sur le projet susvisé, a été publié dans la commune, et que notamment, il a été affiché à (*préciser la localisation de l'affichage*) :

- à la Mairie, dans le hall
- 

**soit le 6 septembre 2019 au plus tard et pendant toute la durée de l'enquête**  
**et jusqu'au 8 octobre 2019 inclus**

Fait à **ST MÉLOIR DES ONDES** le **8 OCT. 2019**



Le Maire  
Le Maire,  
René BERNARD

(1) ne pas omettre de joindre l'exemplaire de l'avis qui a été affiché, portant la mention « vu pour être annexé au certificat de publication » signé du maire.

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**A RETOURNER PAR COURRIEL A LA FIN DE L'ENQUÊTE**  
**[pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr)**

### ENQUETE PUBLIQUE (Code de l'environnement)

**PROJET** : demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale pour le programme d'actions sur les milieux aquatiques sur le bassin versant Rance Aval

Le Maire de la Commune de *Saint Jouan des Guerets*

certifie que l'avis (1) de Madame la préfète du département d'Ille-et-Vilaine, relatif à l'ouverture d'une enquête publique au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau), sur le projet susvisé, a été publié dans la commune, et que notamment, il a été affiché à (*préciser la localisation de l'affichage*) :

- *la mairie*
- 

soit le 6 septembre 2019 au plus tard et pendant toute la durée de l'enquête  
et jusqu'au 8 octobre 2019 inclus

Fait à *St Jouan des G.* le *9 octobre 2019*

Le Maire



*Le Maire*  
*Luc DUAPEL*

(1) ne pas omettre de joindre l'exemplaire de l'avis qui a été affiché, portant la mention « vu pour être annexé au certificat de publication » signé du maire.

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

**A RETOURNER PAR COURRIEL A LA FIN DE L'ENQUÊTE**  
**[pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr)**

### ENQUETE PUBLIQUE (Code de l'environnement)

**PROJET** : demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale pour le programme d'actions sur les milieux aquatiques sur le bassin versant Rance Aval

Le Maire de la Commune de *Saint-Nabo*

certifie que l'avis (1) de Madame la préfète du département d'Ille-et-Vilaine, relatif à l'ouverture d'une enquête publique au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau), sur le projet susvisé, a été publié dans la commune, et que notamment, il a été affiché à (*préciser la localisation de l'affichage*) :

- *Mairie de St Nabo intra-muros*
- *antenne état-civil de Saint-Servan*  
*Paroisse*  
*Bougainville*

soit le 6 septembre 2019 au plus tard et pendant toute la durée de l'enquête et jusqu'au 8 octobre 2019 inclus

Fait à *Saint-Nabo* le **08 OCT. 2019**



Le Maire  
**Michèle LOMBARDIE**  
Première Adjointe

DGA  
MB

(1) ne pas omettre de joindre l'exemplaire de l'avis qui a été affiché, portant la mention « vu pour être annexé au certificat de publication » signé du maire.

BORDEREAU / NOTE

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

DESTINATAIRES : - Antenne Mairie de Saint-Malo  
- Antenne Mairie de Saint-Servan  
- Antenne Mairie de Paramé  
- Antenne Bougainville

4/9/2019


**OBJET** : Enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale (Loi sur l'eau) pour le programme d'actions sur les milieux aquatiques sur le bassin versant Rance Aval

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

TRANSMIS POUR AFFICHAGE immédiat et pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 8 octobre 2019 inclus.

A la fin de la période d'affichage, il sera fait retour du présent bordereau après complètement du cadre ci-dessous :

• Date début d'affichage :	04 SEP 2019
• Date fin d'affichage :	08 OCT. 2019
• Nom de l'agent attestant l'accomplissement de la formalité :	
Date :	08 OCT. 2019
Signature :	PERPINET B. MUC



PJ. : 1

030919/744  
Affaire suivie par :  
Maryvonne Cœyrefourcq

SAINT-MALO, le 04 SEP 2019

La Directrice des Affaires Générales et Juridiques,  
**Manuela LETONDU**



0.15

BORDEREAU / NOTE

687

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

- DESTINATAIRES : - Antenne Mairie de Saint-Malo  
- Antenne Mairie de Saint-Servan  
- Antenne Mairie de Paramé  
- Antenne Bougainville

**OBJET** : Enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale (Loi sur l'eau) pour le programme d'actions sur les milieux aquatiques sur le bassin versant Rance Aval

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

TRANSMIS POUR AFFICHAGE **immédiat** et pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 8 octobre 2019 inclus.

A la fin de la période d'affichage, il sera fait retour du présent bordereau après complètement du cadre ci-dessous :

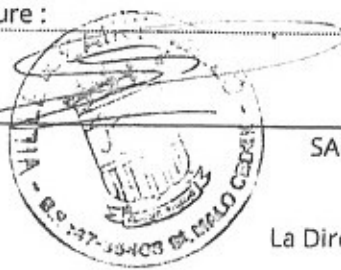
- Date début d'affichage : 04/09/2019
- Date fin d'affichage : 08/10/2019
- Nom de l'agent attestant l'accomplissement de la formalité : GORON

Date 08/10/2019

Signature :

P.J. : 1

030919/744  
Affaire suivie par :  
Maryvonne Cayrefourcq



SAINT-MALO, le 04 SEP 2019

La Directrice des Affaires Générales et Juridiques,  
**Manuela LETONDU**

P.16

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

- DESTINATAIRES : - Antenne Mairie de Saint-Malo  
- Antenne Mairie de Saint-Servan  
- Antenne Mairie de Paramé  
- Antenne Bougainville


**OBJET** : Arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale (Loi sur l'eau) pour le programme d'actions sur les milieux aquatiques sur le bassin versant Rance Aval

**OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE**

TRANSMIS POUR AFFICHAGE immédiat et pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 8 octobre 2019 inclus.

A la fin de la période d'affichage, il sera fait retour du présent bordereau après complètement du cadre ci-dessous :

• Date début d'affichage : 3/09/2019  
• Date fin d'affichage : 8/10/2019  
• Nom de l'agent attestant l'accomplissement de la formalité : MARTIN

Date 08/10/2019  
Signature : 

P.J. : 1

020919/743  
Affaire suivie par :  
Maryvonne Cayrelourcq

SAINT-MALO, le 03 SEP 2019

La Directrice des Affaires Générales et Juridiques,  
**Manuela LETONDU**



BORDEREAU / NOTE

55

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

- DESTINATAIRES : - Antenne Mairie de Saint-Malo  
- Antenne Mairie de Saint-Servan  
- Antenne Mairie de Paramé  
- Antenne Bougainville

**OBJET :** Arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale (Loi sur l'eau) pour le programme d'actions sur les milieux aquatiques sur le bassin versant Rance Aval

**OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE**

TRANSMIS POUR AFFICHAGE immédiat et pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 8 octobre 2019 inclus.

A la fin de la période d'affichage, il sera fait retour du présent bordereau après complètement du cadre ci-dessous :

• Date début d'affichage :	- 4 SEP. 2019
• Date fin d'affichage :	09 OCT. 2019
• Nom de l'agent attestant l'accomplissement de la formalité :	<i>M. Collet</i> ESPACE BOUGAINVILLE <sup>®</sup> ANTENNE ADMINISTRATIVE
Date :	09 OCT. 2019
Signature :	<i>[Signature]</i> 12 BIS RUE DE LA MESSAGERIE 35400 SAINT-MALO TEL : 02 99 81 63 47

P.J. : 1

020919/743  
Affaire suivie par :  
Maryvonne Cayrefourcq

SAINT-MALO, le 03 SEP. 2019

La Directrice des Affaires Générales et Juridiques,  
**Manuela LETONDU**

*[Signature]*

P.18



BORDEREAU / NOTE

47

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET JURIDIQUES

- DESTINATAIRES : - Antenne Mairie de Saint-Malo  
- Antenne Mairie de Saint-Servan  
- Antenne Mairie de Paramé  
- Antenne Bougainville

**OBJET** : Arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale (Loi sur l'eau) pour le programme d'actions sur les milieux aquatiques sur le bassin versant Rance Aval

**OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE**

TRANSMIS POUR AFFICHAGE immédiat et pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 8 octobre 2019 inclus.

A la fin de la période d'affichage, il sera fait retour du présent bordereau après complètement du cadre ci-dessous :

• Date début d'affichage : = 3 Sep. 2019
• Date fin d'affichage = 9 OCT. 2019
• Nom de l'agent attestant l'accomplissement de la formalité : <i>Frederic Gauthier</i>
Date = 9 OCT. 2019
Signature :



P.J. : 1

020919/743  
Affaire suivie par :  
Maryvonne Cayrefourcq

SAINT-MALO, le 03 SEP. 2019

La Directrice des Affaires Générales et Juridiques,  
**Manuela LETONDU**



8.19

OP. 31 Août 2019

dans le règlement de consultation.
istratif et technique :
ix de la Forêt du Theil (SIEFT), ZA La Chauve-
12 99 47 39 23, mathilde.bazin@sieft.fr
ys de Loire, 1, rue du Général-de-Gaulle,
? 53 90, rennes@safega.fr
ation : le dossier peut être téléchargé gratuite-
teforme de dématérialisation mise à disposition
ctor-appel-offres.com/ en sélectionnant l'appel

es : 27 septembre 2019 à 12 h 00.
jours.
août 2019.

DSP

nt-Briac-sur-Mer

Pont Laurin

DÉLÉGATION

IC

16 permet de façon très encadrée, une modifi-
service public actuel.
de 400 000 euros de chiffre d'affaires HT soit
ntrat, la prolongation peut être effectuée sur la
360 000 euros de chiffre d'affaires HT pour la

idu pour cette période et qui sera inférieur à
prolongation du contrat jusqu'au 30 novem-

municipal a décidé le 23 mai 2019, de prolonger
camping du Pont Laurin pour une durée de
2020.

ernelle enceinte

reçoit les enfants chez elle est une
a protection des salariées enceintes.
ts de l'enfant gardé est une rupture
ent nulle, a dit la Cour de cassation,
ants, l'assistante maternelle informe
'osseuse.
; assistante maternelle obéit à des
nment, elle n'a pas à être motivée.
l'envoi d'une lettre recommandée.
uges, elle ne peut pas être fondée
non-respect de la maternité.
(7.886).

otale ou partielle, sur la zone d'édition, le(s)
çon et sa région (61), ABC Quimper - Pays
5).

Avis administratifs

Préfecture d'ILLE-ET-VILAINE
Direction de la coordination
interministérielle
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement
et de l'utilité publique

Déclaration d'intérêt général
et autorisation environnementale
(loi sur l'eau) pour le programme
sur les milieux aquatiques
sur le bassin versant Rance Aval

PREMIER AVIS
D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'arrêté préfectoral du
27 août 2019, il sera procédé à la de-
mande de Saint-Malo Agglomération, à
l'ouverture d'une enquête publique, du
lundi 23 septembre 2019 (8 h 30) au
mardi 8 octobre 2019 inclus (17 h 30),
sur le territoire des communes de Can-
cale, Saint-Coulomb, Saint-Malo, Saint-
Père-Marco-en-Poulot, Saint-Méloir-des-
Ondes, Saint-Suliac et
saint-Jouan-des-Guérets en vue d'obtenir
la déclaration d'intérêt général et l'autori-
sation environnementale pour le pro-
gramme d'actions sur les milieux aqua-
tiques sur le bassin versant Rance Aval.
Les pièces du dossier de demande de
déclaration d'intérêt général et d'autori-
sation seront mises à disposition du pub-
lic, pendant toute la durée de l'enquête,
aux heures et jours habituels d'ouverture
de l'annexe de la mairie de Saint-Malo
(siège de l'enquête), Direction aménage-
ment et urbanisme, 18, chaussée Éric-Tab-
arney, Fort-du-Naye, 35418 Saint-Malo ce-
dex, du lundi au vendredi de 8 h 30 à
12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30, sur le site
internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine :
http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/
ep-loisurleau

Un poste informatique est à disposition
dans le hall de la préfecture d'Ille-et-
Vilaine du lundi au vendredi, de 9 h 00 à
16 h 00, pour consultation du dossier.
Des informations concernant le projet
présenté peuvent être obtenues auprès
de Saint-Malo Agglomération, 6, rue de la
Ville-Jagu, BP 11, 35260 Cancale.
Tél. 02 23 15 10 85. Mail :
accueil@stmalo-agglomeration.fr
Un registre d'enquête coté et paraphé
par le commissaire enquêteur sera dé-
posé à l'annexe de la mairie de Saint-
Malo pendant la durée de l'enquête.
Toute personne pourra y consigner ses
observations et propositions ou les adres-
ser, impérativement avant la clôture de
l'enquête, par voie postale au commis-
saire enquêteur au siège de l'enquête ou
les transmettre par voie électronique à
l'adresse suivante :

enquete.ranceaval@gmail.com
Les transmissions électroniques seront
consultables, dans les meilleurs délais,
sur le site internet de la préfecture précé-
demment indiqué.

M. Benoît Leray, désigné par le président
du tribunal administratif de Rennes en
qualité de commissaire enquêteur, rece-
vra les observations écrites ou orales du
public aux lieux, jours et heures suivants
à l'annexe de la mairie de Saint-Malo (DI-

rection aménagement et urbanisme,
18, chaussée Éric-Tabarney, Fort du Naye,
35418 Saint-Malo cedex) :

- le lundi 23 septembre 2019 de 8 h 30 à
11 h 30,
- le mercredi 2 octobre 2019 de 14 h 00
à 17 h 00,
- le mardi 8 octobre 2019 de 14 h 30 à
17 h 30.

Pendant un an à compter de la clôture
de l'enquête publique, toute personne in-
téressée pourra prendre connaissance à
la préfecture d'Ille-et-Vilaine et sur son
site internet, ainsi que dans les mairies
concernées par le projet, du rapport et
des conclusions motivées du commis-
saire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à
l'issue de la procédure est une déclara-
tion d'intérêt général et une autorisation
environnementale formalisées par arrêté
préfectoral ou un refus.

Pour la Préfète
et par délégation
Le Secrétaire général
Pour le Secrétaire général
par suppléance
La Secrétaire générale adjointe
Isabelle KNOWLES.

Vie des sociétés

SCM LECOEUR, LE POLODEC,
GAUBERT, GADBY

SCM au capital de 24 000 euros
Siège : 11, rue Marie-Alizon
35000 RENNES
792 330 912 RCS Rennes

AVIS DE MODIFICATION

L'AG mixte le 24 juin 2019 a décidé de
nommer Floriane Bernon, 22, rue Vasse-
lot, 35000 Rennes et Jérôme Pouliquen,
26, avenue des Monts-d'Arrée,
35700 Rennes, gérants pour une durée
illimitée au lieu de Jean-Marie Le Polodec
à compter du 28 juin 2019, les statuts ont
été modifiés : suppression du nom de
Jean-Marie Le Polodec, changement de
dénomination sociale par SCM Lecoeur,
Bernon, Pouliquen, Gaubert, Gadby.
Mention RCS Rennes.

AVIS DE CONSTITUTION

SCI MPR
Siège social : 23, rue de Dinan,
35730 Pleurtuit.
Capital : 100 euros.
Objet : achat de bien immobiliers.
Gérance : M. Pellé Mikael, 9, rue Victor-
Pleven, 35730 Pleurtuit.
Durée : 99 ans à compter de l'immatricu-
lation.

35400 Saint-Malo.
Objet social : l'activité de distribution et
diffusion, par portage à domicile, de pu-
blications quotidiennes et périodiques
d'informations politiques et générales
payantes, dans le cadre de conventions
consenties par les entreprises de presse,
organismes de messageries, à une per-
sonne physique de leur choix, à titre per-
sonnel, précaire et révocable ad nutum ;
commerce de détail de journaux et pape-
terie en magasin spécialisé ; transporteur
public routier de marchandises ou loueur
de véhicules avec conducteur destinés
au transport de marchandises au moyen
exclusivement de véhicules n'excédant
pas un poids maximum autorisé de
3,5 tonnes et démembrageur ; location
de véhicules sans conducteur ; toutes pre-
stations de services aux entreprises, par-
ticuliers, écoles, universités, et plus par-
ticulièrement de coaching, recrutement,
formation, management, animation, en-
cadrement d'équipes commerciales, cabi-
net de recrutement, prestation de servi-
ces administratifs et financiers.
Durée de la société : 99 ans à compter
de la date de l'immatriculation de la so-
cété au Registre du commerce et des so-
ciétés.

Capital social : 10 000 euros.
Gérance : M. Aymeric Piot, demeurant
17, rue de la Boulangerie, 22100 Dinan,
assure la gérance.
Immatriculation de la société au Registre
du commerce et des sociétés de Saint-
Malo.

Pour avis
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP à Saint-Malo le 17 juillet 2019,
il a été constitué une société présentant
les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SARL.
Dénomination sociale : Phoen'Inks
Beauty.
Siège social : 74, boulevard de Roche-
bonne, 35400 Saint-Malo.
Objet social : tricopigmentation, onglerie,
vente, prestation de services et de con-
seils de beauté, rehaussement de cils, de
teinture de cils/sourcils, épilation des
sourcils à la pince, maquillage perman-
ent.

Durée de la société : 99 ans.
Capital social : 500 euros.
Gérance : Laura Fontaine, 15 B, rue du
Poudouvre, 35780 La Richardais.
Immatriculation RCS Saint-Malo.

RODRIGUE

SCI au capital de 3 000 euros
Siège social : 5, rue Marie-Alizon
35000 RENNES
802 225 433 RCS Rennes

AVIS DE MODIFICATION
DE LA GÉRANCE

L'AG mixte le 24 juin 2019 a nommé Flo-
riane Bernon, 22, rue Vasselot
35000 Rennes et Jérôme Pouliquen,
26, avenue des Lonts-d'Arrée,
35700 Rennes en qualité de gérant pour
une durée illimitée en remplacement de
Jean-Marie Le Polodec à compter du
28 juin 2019.
L'article nomination des gérants des sta-
tuts a été modifié en conséquence par la
suppression du nom de Jean-Marie Le
Polodec sans qu'il soit procédé à son
remplacement.
Mention RCS Rennes.

Handwritten signatures and stamps, including 'ROP05'.

P.20